



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

COMITE SYDICAL

SÉANCE DU 16/04/2024

PROCES-VERBAL

PV n° 2/2024

L'an deux mille vingt-quatre et suite à l'absence de quorum à la séance du 12 avril, le 16 avril à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ.

Présents : Messieurs DES Claude, LAFFONT Hervé, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Absents : Mesdames DARDENNE Sandrine, MIQUEL Jessica, Messieurs LAFFONT Frédéric, ROSSI Jean-Louis, TOMEO Alain, TREMOLIERES Didier.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. LAFFONT Hervé a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

➤ **Approbation du PV de la séance du 15 mars 2024**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **FINANCES :**

➤ **Approbation des comptes de gestion 2023.**

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption des comptes de gestion dressés par le receveur de la collectivité.

Ces comptes de gestion concernent le budget principal M57 du syndicat ainsi que le budget annexe M43, ils correspondent aux données chiffrées figurant dans les comptes administratifs 2023, un extrait concernant ces éléments est fourni en annexe.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Comptes administratifs 2023**

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption des comptes administratifs du syndicat.

Le détail des flux financiers les concernant figurent en annexe, il s'agit :

- Du budget principal M57
- Du budget annexe M43

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ Budget 2024

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption des budgets du syndicat mixte des Monts d'Olmes.

Le détail des enveloppes budgétaires les concernant figurent en annexe, il s'agit :

- Du budget principal M57
- Du budget annexe M43

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ Participations 2024

Le président rappelle à l'assemblée les délibérations 04/2021 et 126/2021 du 28 juillet 2021 de la Communauté de Communes Pays d'Olmes, par lesquelles les élus se sont positionnés favorablement sur la création du syndicat mixte de la station des Monts d'Olmes ainsi que sur ses statuts.

Et qu'au vu de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable relative aux services publics industriels et commerciaux.

Il convient de préciser les contributions financières des collectivités membres pour 2024 :

- Conseil départemental de l'Ariège : 159 000€
- Communauté de communes pays d'Olmes :
 - ✓ Participation au fonctionnement de 650 000€
 - ✓ Subvention d'équipement de 161 000€

Ainsi, il est demandé de délibérer sur le présent rapport et d'autoriser l'appel à contribution tel qu'énoncé précédemment.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ Subvention budget principal au budget annexe M43

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur le versement des participations des membres du syndicat inscrites sur le budget principal M57 du syndicat vers son budget annexe M43 ; étant donné que c'est ce budget qui supporte les flux financiers du fonctionnement courant.

Le montant des participations est composé de la part départementale de 159 000 € et de la part de la Communauté de Communes Pays d'Olmes de 650 000€

La subvention proposée représente l'ensemble de ces participations soit une subvention de 809 000€.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se prononcer pour approuver l'attribution de cette subvention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ QUESTIONS DIVERSES

Le Président clôture la séance à 18 h 00.